

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2016

	Page
1. Appel.....	139
2. Approbation de l'ordre du jour.....	139
3. Communications du Président.....	140
4. Communications de la Municipalité	140
5. Préavis n° PR16.33PR concernant la 2ème série de compléments au budget 2016. Rapporteur : Monsieur Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances.....	141
6. Préavis n° PR16.30PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2017. Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances	143
7. Préavis n° PR16.32PR concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021. Rapporteur : M. Bart WIND	166
8. Préavis n° PR16.34PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'750'000.- pour l'acquisition d'une participation dans une société hydroélectrique ouvrant droit à l'achat à un prix « fixe » d'une part de production électrique sur environ 35 ans. Rapporteur : M. Cédric PILLONEL.....	167
9. Propositions individuelles et interpellations.	169
9.1 Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Petit Globe).....	169
9.2 Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Parking Y-Parc).....	170
9.3 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Préavis de la Commission Consultative des Energies).....	171
Vœux du Président.....	173
Vœux du Syndic	173

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 décembre 2016

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chers téléspectateurs, chères téléspectatrices,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Avant de vous transmettre la liste des personnes excusées, je tiens à vous signaler l'absence de Madame Christine MORLEO, Secrétaire du Conseil communal. Son intervention chirurgicale s'est bien passée et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Marie-Christine BERNEY, Catherine CARP, Anne GANDER, Marceline MILLIOUD, Claire MONZIES, Pierrette ROULET-GRIN, Nicolas BURNAND, Zamir DUSHAJ, David GRANDJEAN, Philippe GUIGNARD, Giancarlo VALCESCHINI et Laurent VUITHIER.

Membres absents :

Mmes et M. les Conseillers : Colette CRETENAND, Anne-Louise GILLIÈRON, Tobish FERESHITA et Robin DELISLE.

Membres présents	83
Membres excusés	12
Membres absents	4
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé avec une abstention.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Concert de la nouvelle année

La fanfare de l'Avenir vous convie tous à venir sur la Place Pestalozzi le dimanche 8 janvier 2017 à 11h (ou Caves du Château, selon les conditions météo) pour le traditionnel concert de la nouvelle année suivi des vœux des autorités et de l'apéritif.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de Mme Cristina MARTINEZ

En date du 5 décembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma démission au Conseil communal ceci pour des raisons privées.

De par cette situation, je ne peux remplir pleinement mon activité, désirant cesser cette dernière avec effet immédiat.

Je regrette donc de devoir quitter le Conseil communal et vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour ces riches moments passés en votre compagnie.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Cristina MARTINEZ.

Mme Cristina MARTINEZ a accédé à ce Conseil au début de cette législature.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement Mme Cristina MARTINEZ pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

Il sera procédé à son remplacement lors de notre prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de M. le Conseiller Roland VILLARD
- Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Commission sécuritaire

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président, je vous propose de passer la parole à Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Juste une information, le conseil intercommunal de la Police Nord Vaudois ayant siégé, je ne sais plus, fin novembre, tout ça pour vous donner la décision que la commission sécuritaire qui a été demandée par ce Conseil a été acceptée à l'unanimité.

Donc vous allez recevoir une note écrite du greffe vous demandant de désigner les personnes qui seront membres de cette commission sécuritaire. Voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres communications de la Municipalité ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

5. **PRÉAVIS**
N° PR16.33PR

CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2016.

RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre HUNKELER ne donne lecture que des vœux et des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1 et je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

7. *Service des énergies*

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

811.3144

821.3144

831.3144

833.3144

Prestations de tiers, GC

Nous avons constaté que plusieurs comptes ont été utilisés pour des interventions d'urgence pour le génie civil suite à une seule décision municipale. Nous aurions voulu savoir si cela concerne la même opération et si elle n'aurait pas dû faire l'objet d'un préavis pour l'ensemble des dépenses ?

Je remercie la Municipalité pour ces précisions.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Alors je réponds de la manière suivante, effectivement ces quatre comptes ont fait l'objet d'une seule demande auprès de la Municipalité, une demande de crédit complémentaire concernant effectivement des dépassements de crédit dans le domaine d'intervention d'urgence, dans le domaine du génie civil qui concerne l'eau, le gaz et l'électricité. Voilà pourquoi il y a trois comptes différents, plus une réserve qui était prise pour une question de fuite relativement importante au tunnel de Pomy, qui nécessitait un crédit spécial.

Raison pour laquelle en fait effectivement, il y a quatre numéros de comptes, mais il n'y a qu'une seule décision municipale d'engager ces frais. Vous comprendrez aisément que lorsque vous avez des conduites qui lâchent, il faut qu'on aille immédiatement dedans, qu'on n'attende pas de passer par la procédure ordinaire parce qu'on est vraiment dans le domaine de l'intervention d'urgence.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

2. *Finances et sport*

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

190.3111 Achats
machines et mobilier,
logiciels

La domination bernoise, il y a quelque trois siècles sur le Canton de Vaud, a dû marquer un tout petit peu les esprits, donc j'interviens avec un petit peu de lenteur sur un poste où vous êtes passés rapidement. Je vous prie de m'en excuser ainsi que l'assemblée.

Ce serait pour le poste, c'est une simple question, poste 190.3111 pour la configuration d'Epsipol, logiciel de facturation des amendes. En lisant le rapport de la Commission des finances, on apprend qu'une toute petite partie de cet investissement, qui sert à la facturation des

amendes sera refacturé sur les communes partenaires de la Police Nord Vaudois. Alors la question à la Municipalité : est-ce que l'entier de cette somme est facturé à la Police Nord Vaudois, puis bien entendu, Yverdon paie une grande partie, donc c'est ce qui explique la position de la Commission des finances ? Ou est-ce qu'Yverdon prend une partie et puis le reste est facturé à PNV, ce qui fait qu'on repaierait une partie de cette partie-là ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, merci de votre question. Les amendes ne concernent qu'Yverdon. Ça ne concerne pas toute la région, ce n'est vraiment que pour Yverdon. Donc c'est vraiment un logiciel, si en plus, on ne faisait pas l'acquisition de ce logiciel rapidement, on ne pouvait même plus facturer. Donc on avait plus le choix si on voulait quand même avoir quelques sources de revenus. Voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

Compte tenu de la rapidité visiblement dont j'ai fait preuve, je peux admettre que vous reveniez en arrière !

Très bien donc j'en étais au total des charges CHF 726'265. Ça va bien, si je n'arrive pas à dire les chiffres ce soir ce n'est pas gagné !

La parole est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.33PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2016, représentant au total une augmentation de charges de CHF 726'265.- et une augmentation des revenus de CHF 0.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2016	3'316'670
+ Augmentation des charges 1 ^{ère} série	163'774

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	39'020	0
2. Finances et Sports	118'970	0
3. Urbanisme et Bâtiments	274'209	0
4. Travaux et environnements	20'960	0
5. Jeunesse et cohésion sociale	20'260	0
6. Culture	22'900	0
7. Service des Energies	230'000	0
	<hr/> 726'265	0
Charges supplémentaires		726'265
Revenus supplémentaires		<hr/> 0
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<u><u>4'206'709</u></u>

6. **PRÉAVIS**
N° PR16.30PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017.

RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pierre HUNKELER souligne que vous avez reçu un rapport assez détaillé de la Commission des finances qui note notamment cette bascule totale au 1^{er} janvier de l'an prochain du nouveau plan comptable. Donc c'est un travail important que fait notre comptabilité pour arriver à avoir une maîtrise plus précise de nos dépenses avec à la clé un apurement, si c'est le bon terme, assez extraordinaire des comptes de façon à simplifier également de ce côté-là et à se passer de quelques scories d'anciennes comptabilités qui se trouvaient encore dans nos comptes.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vais vous lire les titres des chapitres et des paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse, et pour faire comme on a toujours fait ces dernières années, je vais vous lire au début les charges et les revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

Voilà, alors on va commencer. Alors, je vais faire en même temps que vous, comme ça je vais essayer de ne pas aller trop vite, parce que ça c'est un peu le risque.

1 Administration générale

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

10 Autorités

Je me permets au nom du Bureau de déposer un amendement au compte n° 3001.00 centre de coût n° 100 : Augmentation du taux d'activité du secrétariat du Conseil communal.

100 Conseil communal

3001.00 Traitements des autorités

Lors de sa dernière séance annuelle, le Bureau a constaté dans le budget 2017 que l'augmentation du poste de 0,3 EPT au secrétariat du Conseil communal avait été retirée, malgré l'adoption d'un sous-amendement dans le préavis PR16.15PR traitant des indemnités du Bureau à la séance du Conseil communal du 23 juin 2016.

Le cahier des charges du secrétariat s'est considérablement alourdi ces dernières années sans prendre en considération l'augmentation relative du temps de travail du secrétariat.

Aujourd'hui, le Bureau estime que la charge de travail de notre secrétariat dépasse le 1 EPT. Nous avons pu le constater sur l'accumulation des heures supplémentaires ainsi que sur la difficulté de nos secrétaires de pouvoir prendre leurs vacances respectives.

Le Bureau constate également qu'une troisième personne permettrait une meilleure répartition du travail en règle générale et plus particulièrement lors de remplacement à faire, typiquement maladies ou vacances. La charge de travail en augmentation et l'obligation de présence des deux secrétaires aux séances du Bureau, du Conseil communal et des weekends de votations/élections est lourde. La santé et la qualité de vie de nos secrétaires s'en ressentent petit à petit. Une troisième personne permettrait d'améliorer cet état de fait.

Si la situation actuelle du secrétariat devait demeurer avec un même taux d'activité, nous serions dans l'obligation, de concert avec le Bureau, de réduire les prestations fournies par notre secrétariat afin de garantir un taux d'occupation correspondant à un emploi plein temps.

Au nom du Bureau, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter pour l'amendement suivant :

Proposition amendement

Le budget du compte 3001.00, service 100 est augmenté de CHF 24'900.-.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur amendement

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a étudié très attentivement la proposition d'amendement de notre collègue Pascal GAFNER. Sur le fond, nous partageons le constat qui est fait concernant l'augmentation de la charge de travail du secrétariat que nous tenons à remercier pour ses excellentes prestations. Procédures plus complexes, législation et réglementation plus denses accentuent sans aucun doute le nombre de tâches à réaliser.

Nous avons également débattu de cet amendement dans la perspective du budget de l'année prochaine, et des suivantes. Nous connaissons toutes et tous les défis financiers que notre Commune devra relever ces prochaines années. Aussi avons-nous réfléchi au moyen de ne pas accentuer l'excédent de charges du budget 2017 qui, pour rappel, se monte à plus de 2,2 millions de francs, et avons recherché une solution alternative.

Nous proposons, en lieu et place de l'amendement visant à augmenter le nombre d'ETP, d'alléger les tâches décrites dans le cahier des charges du secrétariat de notre Conseil. Il y a un élément de taille qui représente 40 à 60 heures de travail par mois. Il s'agit du procès-verbal des séances du Conseil communal dont la rédaction prend, au bas mot, une heure par page. Un travail fastidieux qui consiste à retranscrire la totalité de ce qui est dit dans cette vénérable Salle des Débats, mais qui représente en moyenne 50 heures de travail par mois.

L'idée est de remplacer la rédaction mot à mot du procès-verbal par un système nettement plus simple. C'est tout à fait réalisable en utilisant les moyens informatiques modernes qui sont à notre disposition. Le système en question consiste à effectuer uniquement un procès-verbal décisionnel qui serait associé aux archives audiovisuelles déjà disponibles sur le site Internet de notre Commune. Resterait à y ajouter une simple indexation qui permettrait de retrouver très facilement le contenu de chacun des sujets débattus. Vérification faite auprès de notre

prestataire audiovisuel, c'est techniquement et rapidement faisable. Et renseignements pris auprès du Canton, rien ne s'y oppose légalement de prime abord.

De cette manière, le secrétariat du Conseil communal ne consacrerait plus que quelques heures par mois à la rédaction du procès-verbal. Les 0,3 EPT supplémentaires ne seraient donc plus nécessaires.

En comptant 0,3 EPT sur une moyenne de 160 heures par mois à 100%, on arrive à une cinquantaine d'heures de travail. C'est précisément le temps consacré à la rédaction actuelle du procès-verbal et qui serait donc réduit d'autant avec un procès-verbal décisionnel associé aux archives audiovisuelles.

Le groupe PLR et Centre Droite vous invite par conséquent à refuser cet amendement, et de soutenir en contrepartie la solution que nous préconisons et qui sera, cas échéant, proposée sous forme de résolution à l'attention du Bureau, au point Propositions individuelles et interpellations.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

D'abord, je remercie le bureau d'avoir transmis son amendement à l'avance à la Commission des finances, ce qui nous a permis de nous réunir tout à l'heure et vous évite une interruption de séance pour avoir le préavis de la COFI, qui apprécie évidemment le travail efficace de nos secrétaires.

Ceux qui ont participé à la rédaction du nouveau règlement du Conseil savent combien de soirées, une de nos secrétaires en tout cas, a dû passer pour assister ladite commission et lui permettre de terminer son travail en quelques mois et pas quelques années.

La Commission des finances a bien entendu les arguments du Bureau. Elle suggère indépendamment du 0.3 poste qui est prévu et qui sera peut-être accepté. En cas d'acceptation, dans tous les cas revoir l'organisation et le cahier des charges du secrétariat.

Et la Commission des finances vous recommande d'accepter l'amendement proposé par le Bureau par quatre voix pour, une contre et deux abstentions.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Sans refaire le débat qui a déjà eu lieu au mois de juin sur ce poste et à qui incombe la compétence de le définir.

J'ai souvenir qu'en juin, nous avons évoqué le fait que, si tant est qu'un nouveau poste devait être créé, c'était donc soi-disant de compétence municipale et que ça se ferait dans le cadre du budget. Aussi, ma question est-elle la suivante : pour quelle raison, la Municipalité n'a pas validé cette augmentation de poste de 0.3 EPT dans le cadre du présent budget ? Puisqu'elle entendait invoquer que ça faisait partie de sa compétence, du moins c'est ce qui avait été dit au mois de juin.

Donc visiblement la discussion a eu lieu et j'aurais voulu savoir quels sont les fondements de cette prise de décision, sachant quand même qu'on relève pour ce budget 2017 une augmentation de 10,5 ETP pour l'ensemble de l'administration. En rapport avec les 0.3 ETP qui sont demandés pour le secrétariat du Conseil communal, ça paraît un petit peu disproportionné. Je rappelle aussi qu'en 2016, nous avons une augmentation de 15,1 ETP. Du coup, je suis effectivement très intéressée à la raison de cette non retenue dans le budget 2017.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a effectivement tranché chaque année, hormis le budget, le nombre d'ETP qu'elle veut bien accorder aux différents services. Pour autant que le nombre d'ETP du Bureau lui

incombe, ce qu'on vérifiera, puisqu'en fait on a posé une question et on se soumettra évidemment à la décision, c'est tout à fait normal.

Il faut savoir qu'en début d'été, il y a quarante-cinq postes qui sont demandés, à peu près, et puis il y en a, vous le savez maintenant, 10.5 qui ont été retenus. La Ville grandit, les services ont tous des demandes, le Bureau a des demandes et nous essayons de trier parmi ces demandes ce qui est possible de faire, et aussi quelles seraient les pistes pour, disons, si on répond négativement.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD a donné une des pistes qui a fait l'objet d'une discussion. C'est de se dire dans le fond, si on n'accorde pas ces postes supplémentaires, et bien plutôt que de dire débrouillez-vous avec les ETP qui sont en place, qu'est-ce qu'on pourrait faire ? Donc le vrai débat serait de se dire dans le fond, est-ce qu'on peut alléger la charge du Bureau avec, par exemple, une modification de la prise du procès-verbal ? Parce qu'on n'est pas sûr d'ailleurs que tout le monde lise consciencieusement toutes les pages du procès-verbal pour chaque Conseil communal.

Si vous voulez retrouver une intervention, il y a effectivement maintenant le support vidéo avec une possibilité d'annexe qui permettrait de retrouver exactement le niveau d'intervention, plutôt que de devoir repasser en mémoire une deuxième fois, voir une troisième fois, le Conseil communal ce qui serait quand même un peu fastidieux, vous en conviendrez. Donc la Municipalité considère plutôt qu'il y avait une recherche d'économie à trouver et donc ce n'est pas seulement un non mais c'est plutôt une piste qui est telle que celle qui a été proposée.

Alors évidemment, il appartient maintenant au Conseil communal pour voir si dans le fond, vous êtes ouverts à une piste d'économie, d'économie de moyens, d'économie de travail, ou si vous tenez mordicus au fait que nous devons avoir des procès-verbaux mot à mot donc l'intégralité de ce qui se dit qui doit être retranscrit, qui dans ce cas-là effectivement fait l'objet d'un grand travail.

Ceci dit, après de savoir à qui appartient la décision d'augmentation, c'est quelque chose qui devra être tranché et qui va l'être certainement prochainement, mais nous n'avons pas cette réponse.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je dois déclarer mes intérêts, j'ai une formation d'historien et cette formation me rend particulièrement triste d'entendre l'intervention de notre collègue Maximilien BERNHARD, puisque priver les générations futures de la qualité de nos débats dont nous sommes, bien entendu, très fiers, c'est une décision assez lourde puisque si on se projette un tout petit peu, la particularité des démocraties, c'est justement de pouvoir retracer l'histoire des décisions, savoir pourquoi une décision a été prise, de quelle manière les débats ont été menés et pourquoi finalement, nous avons pris telle décision, nous sommes partis dans telle direction ou une autre.

Les régimes dictatoriaux ou les régimes oligarchiques n'ont pas ces contingents, ils peuvent se passer de PV et d'informations détaillées. Je pense que c'est particulièrement important pour la démocratie, comme cela a été fait depuis de nombreuses années à Yverdon, comme ça se fait dans toutes les communes vaudoises, comme ça se fait au Grand Conseil vaudois, d'avoir des textes détaillés pour l'entier des séances du Conseil communal, qui sont l'histoire politique de notre Ville et qui permettent d'expliquer pour quelles raisons on arrive à ces décisions.

Maintenant, je pense que la question qui nous est soumise ce soir, c'est aussi de finalement reconnaître le travail qui est réellement effectué par le secrétariat du Conseil communal et d'ajuster finalement le taux d'occupation de ce secrétariat de façon à ce qu'il puisse assumer les tâches qu'on lui confie.

Vous noterez également que même si on augmente de CHF 24'000 ce poste qui est à CHF 156'000, on arrive à CHF 180'000 pour le traitement du Conseil communal. On est très très loin du montant du traitement des autorités de la Municipalité qui est presque à un million, à CHF 892'000. Donc je pense que notre organe peut aussi se donner quelques moyens pour le

suivi de ses décisions.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Il y a eu quelques ricanements à l'intervention de M. le Conseiller communal Cédric PILLONEL au sujet de nos générations futures. Moi-même ayant aussi une formation d'historien, je vous en prie, ne ricanez pas ! Et l'enjeu est véritable.

Il y a actuellement de gros problèmes avec les archives audiovisuelles, c'est-à-dire que les archivistes ne savent pas comment conserver ces archives qui sont extrêmement fragiles et qui sont extrêmement rapidement dépassées. N'avoir que par écrit nos décisions, c'est une vraie perte pour l'histoire politique de notre Ville. Et c'est un vrai problème qui pourra se poser réellement pour les générations qui aimeraient essayer de comprendre comment la politique se fait dans notre Ville.

Et ce n'est pas juste quelque chose qu'on peut balayer du revers de la main en disant que c'est une sorte de fioriture d'historien. C'est un vrai problème qui mérite d'être pris au sérieux. Quant à savoir si le secrétariat mérite ou non son augmentation, j'ai honnêtement pas du tout les compétences pour me prononcer sur cette question, j'ai plutôt tendance, sur cette question, à faire confiance au Bureau qui travaille chaque jour avec ce secrétariat. Et quant à savoir si on peut se le payer, là, je fais toute confiance à la COFI pour nous dire si c'est le cas et c'est manifestement le cas.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

S'il est vrai que tant la Municipalité que le Conseil communal doivent agir dans un souci d'efficacité, d'optimisation et certainement d'économie, et sur ce point nous pouvons rejoindre les propositions qui sont faites notamment par le groupe PLR, il n'empêche que, disons que demander au Conseil communal de ne pas augmenter le secrétariat du Conseil communal de 0,3 ETP alors que la Municipalité, enfin son administration dans son ensemble, augmente de 10,5 ETP ça fait un petit peu « Faites ce que je dis mais pas ce que je fais ! ». Et disons qu'à moins que le Conseil passe un peu pour le dindon de la farce ça me paraît un petit peu exagéré.

Donc si tant est que ce souci d'économie et d'efficacité doit être appliqué au Conseil communal, il s'agit de le faire également pour la Municipalité et pour le reste de l'administration. Et au même titre que ces 10,5 ETP qui pourtant sont attribués, comme cela a d'ailleurs été relevé dans le cas du rapport de la COFI à certains postes d'assistants de direction dont on pourrait légitimement se poser la question de la nécessité, nous soutiendrons tant ces 10,5 ETP que l'amendement de 0,3 ETP car tous ces postes nous paraissent nécessaires.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

En réaction tout de même à mon collègue PILLONEL, dire que je doute à titre personnel, mais je crois qu'on est nombreux dans cette salle aussi, que les générations futures, disons, nous reprocheraient ou pourraient nous reprocher de ne pas avoir retranscrit mot à mot et par écrit les discussions de notre Conseil communal. Je pense au contraire qu'on est dans une dynamique aussi d'innovation. Les générations qui arrivent aujourd'hui sont des générations qui ont l'habitude d'utiliser des moyens informatiques et je ne souhaiterais pas qu'on reste alors à ce moment-là dans l'immobilisme.

Et puis ce qui me surprend aussi, c'est que la solution que l'on préconise, M. le Conseiller Cédric PILLONEL, c'est précisément une solution plus écologique. Parce que là, on va réduire de manière significative le volume de papier qui sera utilisé, voilà. Donc ça pèse également en termes de solutions dites durables.

Et puis, renseignements pris également, on serait visiblement la première ville du canton à essayer, en tout cas oser faire le pas, et de ce côté-là, je préfère être du côté des essayistes

plutôt que du côté des immobilistes, voilà.

Donc je vous invite, encore une fois, à refuser l'amendement qui nous est proposé et reviendrai, cas échéant, avec une résolution.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors c'est juste pour dire que ceux qui voient effectivement comme un certain progrès qu'on ait les archives en vidéo, c'est vrai, c'est dans un sens un progrès. Mais c'est aussi le jour où il faut se mettre à rechercher les choses dans des archives en vidéo, à chaque fois il faut passer deux heures, alors que si vous avez un PV, vous faites un petit « Ctrl+F », vous arrivez directement au mot-clé des endroits qui ont été traités. Ça prend juste cinquante fois moins de temps. Donc le progrès n'est pas forcément systématiquement dans le fait d'avoir le complet de la vidéo par rapport aux archives des PV qui sont traitées numériquement. Les historiens économiseront beaucoup de temps quand ils devront faire des recherches eux aussi.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote sur amendement

L'amendement est accepté à une évidente majorité.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

11 Administration

Mon intervention concerne donc essentiellement le chapitre 110 Secrétariat général, mais aussi en partie le 160, que nous traiterons plus tard, Tourisme.

*110 Secrétariat général
3011.00 Traitements*

Sous le chapitre 110 Secrétariat général, à la rubrique 3011.00, on observe une augmentation du budget de près de CHF 140'000 dont on nous dit dans les commentaires que cette augmentation est notamment liée à la création d'un nouveau poste pour la promotion du tourisme 0,25 EPT.

16 Tourisme

Sous le chapitre 160, donc un peu plus loin, Tourisme, à la rubrique 3658, nous avons si je vois bien, les aides et subventions qui sont accordées à l'ADNV, qui comme on le sait, a pour mission de gérer l'ensemble de la promotion touristique d'Yverdon et de sa région.

*160 Tourisme
3658.00 Aides et
subventions pour
l'économie publique,
tourisme*

On observe sous cette rubrique également une petite augmentation de CHF 45'000 pour le soutien donc à l'action touristique yverdonnoise montant attribué donc à l'ADNV pour la gestion de cette promotion touristique.

J'ai, à partir de ces deux éléments, quelques questions : pourquoi envisage-t-on au poste 110 donc 3011 de créer un poste de promotion du tourisme à Yverdon ? Et pourquoi ce poste figure-t-il sur le budget de l'administration communale et non pas dans les subventions destinées à l'ADNV ?

S'il s'agit de mettre en place et de promouvoir des actions ou des événements touristiques qui ne concerneraient qu'Yverdon et Yverdon seul et donc non pas la région, est-ce de cela qu'il s'agit ? Ou, et si oui, si c'est de cela qu'il s'agit, quel type d'actions et d'événements touristiques prévoit-on d'organiser qui concernerait qu'Yverdon ? Est-ce qu'on pourrait nous donner des exemples en lien avec cela ?

Cette création de poste ne vient-elle pas brouiller finalement la stratégie mise en place et l'accord passé sur ce point, donc sur la question de la promotion touristique avec les autres acteurs et en particulier avec l'ADNV ?

Et enfin, qu'est-ce qui fonde l'augmentation ? Alors ça, on y reviendra peut-être après, mais l'augmentation prévue dans le cadre des aides et subventions à la promotion touristique à la

rubrique 160.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ce n'est pas du tout, disons en opposition à l'ADNV, Mme la Conseillère, ce n'est pas du tout ça. Ça devrait être d'ailleurs une complémentarité de notre travail qu'on fait dans le cas du tourisme, dans le cas régional, puisqu'en fait il y a l'office du tourisme régional, le travail qui se fait via l'office du tourisme. Et l'ADNV a d'autres supports. Il y a des commissions tourisme à laquelle je participe par ailleurs, comme d'autres commissions aussi, mais ce n'est pas du tout, disons dans ce secteur-là.

La Ville d'Yverdon est représentée dans une série d'associations, je peux vous citer Jura & Trois-Lacs, je peux vous citer le réseau Mont d'Or Chasseron, le réseau de l'Arc Jurassien où les acteurs régionaux ne participent pas, ou pas forcément. Des fois il y a des hôteliers de la région qui y participent, mais l'office du tourisme régional ne participe pas à ces séances-là.

C'est des séances qui ont lieu entre villes. Si je prends la région Trois-Lacs, c'est donc la région des trois lacs qui va jusqu'à Bienne, Soleure, etc... Donc il y a des séances régulièrement qui ont lieu principalement dans cette région là-bas, il y a un plus fort corps de ce côté-là, mais Yverdon en fait partie, Yverdon cotise. Et quand on quitte ces séances et bien il y a deux solutions : soit on attend la prochaine séance, en essayant de prendre le PV et puis de passer une après-midi là-bas où il n'y a pas grand-chose qui se passe d'autre que de suivre des ordres du jour qui sont prémâchés, ou il y a une volonté, c'est le choix de la Municipalité, d'investir, de s'investir plus dans les relations qu'on a avec ces communes. Donc ça prend Neuchâtel, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Delémont, etc. Ça c'est pour la région Trois-Lacs.

Dans la région de l'Arc Jurassien la bien nommée, ça prend donc tout l'Arc Jurassien y compris la partie française. Et il y a des réductions de cette association-là qui s'appelle l'Association Mont d'Or Chasseron. Et nous essayons de créer aussi des relations avec ces communes. Je fais partie du comité avec le Syndic de Sainte-Croix, M. Franklin THÉVENAZ, avec le Maire de Pontarlier, M. GENRE, et à ce sujet, on est en train de monter par exemple un débat qui aura lieu le 9 février, date choisie, pour discuter, pour mettre en face les gens sur la question transfrontalière et sur la problématique des frontaliers.

Donc il y a du travail à faire, du travail qui n'appartient pas à l'ADNV, qui n'appartient pas à l'office du tourisme, mais qui appartient à la Ville comme partenaire de ces différentes associations. Et la Municipalité a considéré qu'un appui de 25% était quelque chose de complémentaire à ces associations, de bénéfique pour la Ville et qui nous permet de développer les sujets qui sont présentés lors de ces séances et d'en faire quelque chose et de ne pas attendre, disons, simplement la prochaine séance des associations.

Donc il y a du travail à faire, l'administration a déjà sa charge d'une façon générale et on a considéré qu'en commençant par un 25%, cela nous semblait être quelque chose d'acceptable et de bénéfique pour la Ville dans ses relations intercommunales, intercantionales, voire transfrontalières, voilà Mme la Conseillère.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aurai deux questions aux comptes n° 131 3032, 3033 pour la première question. Et pour ma seconde question le 131 3186.

Alors pour ma première question, nous aimerions avoir plus de précisions concernant les allocations de résidence et de mariage, donc les comptes 3032 et 3033, et sur la pertinence d'avoir toujours ces dépenses-là dans les comptes au vu des années difficiles que va connaître la Commune et dont le privé ne pourrait ou souvent ne pourrait pas se le permettre.

Et ma seconde question concerne le compte 3186 concernant les assurances, quelles sont les projections d'économie que la commune envisage de faire en privatisant ces assurances ? Si je

13 Personnel et assurances

131 Office du personnel/assurances

3032.00 Allocations de résidence

3033.00 Allocations de mariage

3186.00 Primes
d'assurances

comprends bien le libellé, en tous les cas, qui est rédigé dans le budget.

Je vous remercie pour ces précisions.

M. le Président Stéphane BALET :

Vous pouvez juste répéter les comptes que vous avez cités.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Oui. Alors page 16, pour la première question ça concernait le service 131 numéro de compte 3032 et 3033 sur les allocations de résidence et les allocations de mariage.

Et ma seconde question concernait les assurances, compte 131, enfin numéro de service plutôt appelé maintenant, et numéro de compte 3186, toujours à la page 16.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui merci, on va essayer d'aller dans l'ordre. Parce que vous posez plusieurs questions sur plusieurs comptes en même temps. Alors, sur la 3031, votre question précisément sur les allocations familiales, M. le Conseiller, s'il vous plaît ?

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Allocations de résidence 3032 et de mariage 3033.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui et bien M. le Conseiller, ces allocations font partie du statut, j'imagine. Donc c'est des éléments qui sont en place, qui sont admis et qui sont pratiqués par la Municipalité.

Les allocations de résidence, vous savez qu'il n'y a plus d'obligation pour le personnel communal d'habiter la Commune. Si ce n'est pour certains services techniques où ils doivent être sur place dans un certain délai. Notamment Police pour en citer que quelques-uns. Il a donc été imaginé à une certaine époque, d'essayer d'inciter les gens à rester sur la Commune, ça vaut ce que ça vaut, mais c'est ce qu'on appelle cette allocation de résidence qui est de quelques centaines de francs. Je n'ai pas le montant exact, mais ça doit être entre deux cents et trois cents francs que les gens ont s'ils habitent la Commune.

Je rappelle que s'ils habitent la Commune et bien, ils sont des Contribuables de la commune. Et puis, on essaie de faire en sorte que le personnel, puisqu'on ne peut pas l'obliger à rester chez nous, et bien, on les incite à rester chez nous avec des petites aides de ce type-là.

Et puis les allocations de mariage, alors je ne suis pas un spécialiste, mais j'imagine que quand les gens se marient, ils ont droit certainement à un petit cadeau. Une allocation mariage, ça doit être dans ce style-là.

Alors, si on veut faire des économies à mon avis, ce n'est pas le bon endroit pour faire des économies parce que j'entends, quand on veut reconnaître ou féliciter des gens et les inciter à se lancer en ménage dans la vie, à se marier, je pense que ça ne mériterait pas, en tout cas, de sucrer cinq mille balles sur un budget de 230 millions au niveau de la Ville.

Et puis, pour ce qui est des assurances, le 3186.00. C'est l'assurance pertes de gain maladie. Ce qui est une nouveauté, assurance pertes de gain maladie. La Municipalité s'est donc renseignée de savoir s'il y avait une assurance possible pour la perte de gain maladie. La perte de gain maladie coûte environ un million par année à la collectivité, donc à la ville. Et les premiers contacts qu'on a eus faisaient état d'une possibilité d'une prime qui était en dessous de ce

chiffre-là et c'est celui qui est mentionné dans le préavis.

Et la Municipalité n'a pas pris sa décision formellement, recherche donc auprès des assureurs s'il y a une possibilité de couverture dans ce secteur-là et si oui, où serait le niveau de prime. Et en fonction du niveau de prime la Municipalité activerait, pour autant que vous laissez évidemment ce montant, ce qu'on vous invite à faire, activerait cette possibilité de couverture supplémentaire sachant encore une fois que ça nous coûte, bon an mal an, environ un million par année. Voilà un petit peu ce qui se cache derrière ces comptes, M. le Conseiller.

M. le Président Stéphane BALET :

Je tiens juste à préciser que nous étions encore sous le point 11 Administration. Donc je vois qu'on est passé directement dans le point 13 Personnel et assurances.

Je vous demanderai peut-être de suivre les titres que je vous donne parce que le problème c'est que ce n'est pas simple pour notre Municipalité de retrouver les comptes si vous sautez d'un point B en passant par un point C, enfin etc.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Ma question porte sur le compte 3657.01 Participation au déficit de Travys, CHF 4'035'000.

Alors mon intervention et ma question n'ont pas pour objectif de remettre en question le soutien de la Ville au fonctionnement des transports collectifs. Nous souhaitons bien entendu que ce soutien soit maintenu, voire renforcé pour que l'offre en transports collectifs soit renforcée et développée.

Nous souhaitons aussi que cette offre en transport public s'inscrive dans une politique de mobilité qui soit cohérente, qui intègre l'ensemble des pôles qui soutiennent une politique de transports cohérente, la mobilité individuelle, la mobilité douce, le stationnement et les transports collectifs.

Ma question porte simplement sur une réponse à une motion qui a été votée par notre Conseil communal il y a de cela sept ans, le 5 novembre 2009. Car nous sommes, bien entendu, favorables à un soutien des transports collectifs. Mais nous sommes aussi soucieux que les deniers publics soient bien utilisés et que les services qui soient payés par la collectivité publique s'accompagnent de prestations qui puissent être signées et protocolées dans un contrat.

Donc la motion qui avait été votée par une majorité de ce Conseil demandait à la Municipalité à ce que la participation financière de la Ville au fonctionnement des transports publics soit conditionnée à l'élaboration et à la signature d'une convention ou d'un contrat de prestations entre la Ville et Travys.

Donc ma question est toute simple : quand est-ce que la Municipalité répondra à cette motion ? Et est-ce que la Municipalité a l'intention de proposer à ce Conseil un contrat de prestations ou une convention ? Ce qui nous permettra d'avoir une lecture plus précise de l'utilisation de ces deniers publics.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On a fait une séance de deux heures et demie hier avec Travys sur ce sujet-là. Et sans savoir qu'il y avait une motion qui roupillait depuis 2009 accessoirement.

Le sujet est celui-ci, comme vous pouvez le constater au niveau du budget, on a exactement la même somme au budget 2017 qu'au budget 2016. Pour une couverture de déficit, c'est rare d'avoir les mêmes chiffres. Et bien la Municipalité a considéré que Travys devait faire un effort de ce côté-là et a proposé en opposition à ce qui nous était proposé, de maintenir la couverture de déficit au niveau de la couverture de déficit 2016. Ça c'était un élément un peu provocateur

18 Transports publics

180 Transports publics

3657.01 Participation
déficit Travys

certes, mais enfin qui était l'objet d'un des points de discussion hier.

Ensuite de ça, on a discuté effectivement des problèmes de desserte des futurs quartiers, avec Travys, qu'est-ce qui va se passer du point de vue urbanistique quand on va avoir besoin d'augmentation de lignes ? Comment on peut anticiper ceci ? Qu'est-ce qui va se passer si, comme on l'espère, il y a Kindercity qui vient à Y-Parc ? Ils ont une espèce d'inertie de six mois environ, voire plus, pour pouvoir mettre en place des modifications de lignes et évidemment, il faut s'y prendre relativement tôt.

Il y a aussi des entreprises de la place qui négocient des plans de mobilité avec Travys. Alors, on a reçu des courriers tardivement de certaines discussions qu'ils ont eues. J'ai encore reçu aujourd'hui des précisions de la part de Travys. Il ne suffit pas de mettre en place des plans de mobilité avec un troisième partenaire qui est la Ville, en considérant qu'on va éponger le déficit d'un plan de mobilité privé, mais qu'on soit bien partenaire de la réflexion en question.

Donc c'est un point qu'on va reprendre avec eux et parmi les éléments qu'on a soulevés hier, c'est dire quid d'un mandat de prestation, par exemple. Puisqu'on leur rabote le budget tel qu'ils le souhaiteraient en couverture de déficit, et puis je vous rappelle que c'est un peu un effet de manche quelque part. Enfin s'ils nous écoutent, je n'aimerais pas inciter la direction de Travys à ne pas croire ce qu'on veut leur dire, mais, une couverture de déficit, et bien elle va arriver à un moment donné avec une facture et elle pourrait n'être pas tout à fait celle qui est dans le budget. Mais évidemment, ils nous ont donné des gages de bonne volonté d'essayer de respecter les éléments qui sont au budget.

Par contre, c'est vrai qu'on pourrait mettre en place un mandat de prestations, encore faut-il savoir ce qu'on se veut. C'est-à-dire que la Ville doit définir un cahier des charges pour qu'en face, on puisse mettre un prix. Et c'est donc ce qu'on s'est engagé de faire avec Travys, pas forcément un mandat de prestations, mais de creuser toutes ces pistes-là et on a défini un rythme de rencontres entre la Municipalité et Travys, hormis les séances que Travys a actuellement avec les différents services de la Ville.

Mes collègues n'ont pas encore l'info, j'en profite pour leur donner l'info, puisqu'en fait ça s'est passé hier. Mais il n'y a rien de secret dans ce qu'on est en train de dire. Pour vous dire qu'on travaille avec eux pour essayer de voir comment on peut améliorer la relation avec Travys dans les différents secteurs qui nous interpellent et qu'on peut améliorer. Et peut-être qu'on pourra répondre, enfin, à cette motion qui doit rester quelque part effectivement dans les tiroirs de l'administration.

2 Finances et sports

17 Sports

170 Bureau des sports

3011.00 Traitements

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Ma question concerne le service 170, n° de compte 3011.00 Traitements. La différence entre le budget 2016 et le budget 2017 est d'environ CHF 97'000 alors que sur la page de droite on nous parle d'une augmentation de poste de 0.35 EPT.

Donc j'aimerais quelques précisions par rapport à cette augmentation qui me semble être supérieure à un 0.35. Alors, il y a peut-être d'autres explications sur cette différence.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'imagine qu'il doit y avoir une différence parce que l'année passée, enfin cette année encore, le Chef du service des sports ad interim n'était pas à 100 % et donc on avait provisionné une partie de son emploi à 50% et à partir de 2017 la nouvelle Cheffe de service étant à 100% et ayant un salaire de Chef de service, ça devrait faire la différence.

Alors peut-être que la différence, l'élément qui serait peut-être faux, c'est l'explication du nombre d'EPT tels qu'ils ont été provisionnés en 2016-2017. Mais la différence du chiffre doit être l'élément que je dois être en train de vous dire M. le Conseiller.

Mme la Conseillère Véronique CZÁKA :

Alors j'ai deux questions concernant plus particulièrement le Bureau des sports.

3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

La première, je pense sera assez facile à répondre. Il s'agit donc du poste 3170 Frais de réception et de manifestations où on note une augmentation de CHF 86'900 par rapport au budget 2016. Et cette augmentation est prévue pour l'organisation d'une manifestation d'envergure sans plus de détail. Donc la question est toute simple : de quelle manifestation s'agit-il ? Parce que j'imagine qu'elle est déjà prévue puisqu'elle est budgétée pour l'année prochaine et qu'une manifestation sportive d'envergure se prévoit un petit peu à l'avance. Donc ça c'est ma première question.

3109.10 Actions de communication

Et la seconde est plus globale. Donc j'ai constaté l'apparition d'un certain nombre de nouveaux postes 3109 Actions de communication, 3170 Promotion Marketing, 3659.01 Aide au développement, etc. Les montants sont assez modestes donc ce n'est pas tellement les montants que je questionne, c'est plutôt le choix de créer ces nouveaux postes. Le plan directeur des sports, donc de la Ville d'Yverdon n'a pas encore été adopté et les travaux de la commission, dont je fais partie, chargée de préavis sur ce plan, sont pour l'instant suspendus.

3170.10 Promotion Marketing

3659.01 Aide au développement

Donc ma question est la suivante : sur quelle base ces nouveaux postes ont-ils été créés ? Et n'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre l'adoption du plan directeur des sports avant de faire des choix qui risquent de ne pas répondre aux priorités qui seront définies peut-être courant 2017 dans le cadre de ce projet en fait qui est encore en cours ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais prendre la question la plus facile effectivement qui est un montant qui est provisionné pour faire une manifestation sportive d'envergure.

Toutes ces années, on a souvent souffert pour pouvoir prendre une manifestation d'envergure. Alors, on en a eu quelques-unes, notamment dans le milieu du cyclisme ou du sport handicap, ou des éléments de ce type, parce que jamais on n'avait provisionné une somme au niveau du budget. Et chaque fois, il fallait créer soit une décision extraordinaire, je vous rappelle que normalement, on doit passer par des préavis et donc on devient extrêmement lent pour répondre à des organisateurs. Au même titre qu'on a envie de faire des événements culturels d'importance, vous le savez, on a envie d'avoir aussi des manifestations sportives d'envergure.

Alors on n'en a pas une particulièrement sous le coude, j'ai discuté avec Mme la Cheffe de service en début de semaine, elle a une multitude d'idées. Heureusement, elle arrive avec plein d'idées, ce n'est pas des grandes manifestations, mais il y a toute une série de manifestations, qui pourraient être intéressantes pour Yverdon, qui pourraient d'ailleurs se développer dans le cadre du tourisme, selon la question que nous avons eue tout à l'heure, puisqu'il y a des manifestations qui sont aussi en liaison avec le Chasseron, et ça faisait partie de ce que je disais tout à l'heure, c'est donc une prévision. Et la Municipalité évidemment, garde tout loisir d'accepter ou de refuser les éléments en question.

J'en profite pour vous donner des informations sur le plan directeur des sports. Vous faites partie de la commission. Vous savez qu'on a décidé ensemble, quelque part, de geler ce plan directeur puisqu'on avait une nouvelle Cheffe de service. Et en fait, j'ai effectivement demandé à Mme la Cheffe de service de mettre sa patte, quelque part, dans cette histoire, ce qu'elle est en train de faire. Elle prend aussi des conseils, des aides à gauche à droite. Et l'idée, c'est de réunir la commission avant que j'en rediscute en Municipalité pour que vous puissiez l'entendre, pour qu'on puisse en faire un débat. C'est un angle d'attaque un petit peu particulier, certes.

Et puis en fonction de ces débats-là, je rapporterai en Municipalité qui décidera si on envisage, par exemple, de retirer le préavis et de le remettre sous une nouvelle composition. N'empêche que le plan directeur des sports, c'est bien une grande généralité, ce n'est pas un élément, disons, extrêmement précis. Ça donne une direction. Ça donne ce que la Ville veut faire avec les

sports, comment elle veut se positionner, comment elle veut se vivre, comment elle veut vendre le sport et ce label sportif vis-à-vis de l'extérieur.

Donc pour ce faire, il faut effectivement avoir quelques moyens. Il ne suffit pas de nommer une Cheffe de service et puis de ne lui donner aucun moyen. C'est-à-dire qu'il faut bien qu'elle puisse avoir des petits postes, vous avez dit d'ailleurs justement, des postes d'études, des postes pour qu'elle puisse aller vérifier avec des aides particulières si les tendances qu'on a envie de faire, d'ailleurs ces postes devraient pouvoir servir à compléter ou amender ou à étoffer le plan directeur des sports aussi. Et c'est dans cet état d'esprit-là de dire, il ne suffit pas de nommer quelqu'un, il faut aussi lui donner des moyens et pas simplement se contenter d'imaginer qu'elle va aller aux inaugurations des différentes manifestations de la région. Voilà l'esprit.

Maintenant si vous voulez que je réponde d'une façon précise sur les postes, je peux les reprendre et puis on peut les détailler.

5 Jeunesse et cohésion sociale

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Il s'agit du chiffre 571, la rubrique 3905 Entretien interne des bâtiments CHF 435'000.

57 Camps et colonies

Je suis intéressé par le montant attribué à l'entretien interne des deux colonies yverdonnoises « Jolie Brise » aux Replans et « Bellevue » à Mauborget.

571 Colonies de vacances

Ces deux colonies accueillent environ 4'500 nuitées par année et si on s'en tient strictement au libellé et au montant inscrits dans le budget, cela ferait près de CHF 95 par nuitée simplement pour l'entretien interne. Il est vrai que dans la moyenne des cinq dernières années, c'est plutôt un montant CHF 390'000 en moyenne qui a figuré, mais ça ferait encore CHF 86 par nuitée, ce qui me paraît excessif.

3905.00 Entretien interne des bâtiments

Alors, je souhaiterais être éclairci sur le libellé, peut-être que je mets sous ce libellé autre chose que ce que la comptabilité place, et je souhaiterais être rassuré par rapport à ce point.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

S'agissant d'imputations internes qui vont sur un compte de l'urbanisme et des bâtiments, je laisserai ma collègue Gloria CAPT vous répondre puisque c'est elle qui a la liste des éléments.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Avec le filet de voix qu'il me reste, je vais répondre à M. le Conseiller COCHAND que naturellement, et je crois pouvoir le rassurer, il y a toutes sortes de choses dans ces rubriques, vous vous en doutez bien. Il y a l'achat de machines et mobilier, l'achat de matériel machines et outillage, la consommation d'eau, la consommation de gaz, la consommation d'électricité, l'achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection, les charges fixes d'entretien des bâtiments, alarme, détection, centrale, chaudière, etc., entretien et rénovation des bâtiments, amélioration des bâtiments, frais de téléphone, primes d'assurance, autres prestations de tiers, impôts et taxes, amortissement des bâtiments, transferts analytiques, imputations internes, intérêts internes, et évidemment après tout ça on déduit le produit des locations.

Même chose pour la deuxième colonie qui a à peu près les mêmes charges. Vous voyez, il y a de nombreux postes dans ce montant qu'on ne peut évidemment pas prendre comme cela et diviser par le nombre de jours qu'il y a dans l'année.

J'espère avoir pu répondre à satisfaction M. le Conseiller.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je m'étonne quand même un tout petit peu parce que, quand on discute de la légitimité d'une institution, je suis attaché à ces colonies, elles me paraissent nécessaires, elles coûtent en

général fort cher aux collectivités.

Mais on a quand même des questions à se poser. On vient de renoncer au Petit Globe aussi parce qu'on trouvait peut-être qu'il coûtait trop cher. Et si on veut examiner correctement ces colonies, il faut que l'on sache à quoi correspondent les chiffres.

Alors pour moi, c'est cette question d'entretien interne des bâtiments qui me dérange. Il paraît que ce libellé vous est imposé par le Canton. Mais pour ma part, j'ai de la peine à comprendre dans les CHF 260'000 figure CHF 66'000 pour l'amortissement, mais également CHF 108'000 pour la conciergerie.

Alors, j'imagine bien qu'il y a des brassages qui sont faits entre différents bâtiments et tout, mais j'ai quand même un peu de la peine à comprendre la hauteur de ces montants. Alors peut-être qu'une autre commission se penchera plus profondément sur ces colonies et sur leurs viabilités.

71 Service social

718 Jeunesse Animation
et loisirs

3653.00 Aides,
subventions culture,
loisirs

M. le Conseiller Julien WICKI :

Mon intervention porte sur le poste 718, rubrique 3653.00 Aides, subventions culture, loisirs, que vous trouvez, si vous avez le même document que moi, à la page 80.

Le groupe socialiste désire déposer un amendement qui consiste en fait à rétablir le montant au budget 2017, enfin à rétablir le même montant que celui qui figure au budget 2016, c'est-à-dire une subvention de CHF 95'000. La baisse entre le budget 2016 et le budget 2017 s'explique par une baisse de la subvention au festival « L'autre 1^{er} août ». Et c'est parce que le groupe socialiste estime qu'une telle baisse est problématique que nous désirons déposer notre amendement.

Et je me permets, brièvement, de développer ici les raisons plus en détail de cet amendement. Entre 5'000 et 7'000 visiteurs en 2015, entre 8'000 et 10'000 visiteurs en 2016, de nombreux concerts d'artistes suisses, tout un après-midi d'animations familiales assumées par des acteurs culturels, des associations locales ou des organismes de prévention, le tout organisé par une association gérée par des jeunes yverdonnois, « L'autre 1^{er} août » est chaque été une belle fête populaire. Quelle n'a pas été la surprise du groupe socialiste et, j'en suis sûr, d'une part importante de la population yverdonnoise, quand il a appris la volonté de la Municipalité d'amputer d'un tiers sa subvention à cet événement, la faisant passer de CHF 75'000.- à CHF 50'000.

Puisque nous parlons de sous, je me permets d'y rester brièvement. Je ne vous ferai pas l'insulte de vous démontrer l'inutilité de cette coupe pour la bonne santé de nos finances. L'argument n'a d'ailleurs jamais été avancé par la Municipalité quand elle a contacté les organisateurs pour lui faire part de sa décision.

Alors pourquoi cette baisse ? Je peine à voir ce que la Municipalité reproche à « L'autre 1^{er} août » tel qu'il est organisé maintenant depuis plusieurs années. Ce n'est pas comme si les organisateurs utilisaient la subvention comme oreiller de paresse. Je rappelle que le budget total de l'édition 2016 était de CHF 175'000, ce qui montre les efforts des organisateurs dans la recherche d'autres sources de financement, notamment dans le domaine du sponsoring.

Par contre, une telle baisse de subvention met clairement en danger l'existence même de ce festival. Et il faut qu'ici les choses soient tout à fait claires quant à la décision qu'on prend ce soir. La position des organisateurs actuels est claire, ils estiment ne pas pouvoir faire leur travail correctement avec la coupe décidée par la Municipalité et renonceront. Ce qui rend une édition 2017 très incertaine si, à quelques mois de l'événement, on perd l'organisateur qui, depuis plusieurs éditions, s'est forgé une expérience certaine dans l'organisation de ce festival.

Alors peut-être verrons-nous une hypothétique résurrection de ce festival au rabais dans une année et demie. Mais malheureusement, il est à craindre que cela se ferait au détriment de tout

ce qui fait la particularité de cette fête.

Alors que les prix des festivals prennent l'ascenseur les rendant inaccessibles à de nombreuses familles, on a là une fête accessible dont les animations et les concerts sont entièrement gratuits et qui est organisée par des jeunes de la région et enfin qui promeut la musique suisse. Ça vient d'être rappelé dans la précédente intervention, le Petit Globe vient de fermer ses portes, la Municipalité, et je pense tout le Conseil communal aussi, a comme objectif d'animer un peu les bords de notre lac. Et voilà qu'on veut mettre en danger une manifestation qui justement le fait avec brio depuis un certain temps.

Je terminerai mon intervention sur le sens d'organiser une telle fête le jour de notre fête nationale. Le 1^{er} août, et là j'ai rappelé mes intérêts avant, j'ai une formation d'historien, donc je me permets de le rappeler, le 1^{er} août est fêté en Suisse depuis 1891 et il faut avouer qu'il a pris du temps à trouver sa place dans le cœur des Suisses. Il a par exemple fallu attendre 1994 pour que la fête devienne officiellement fériée. Et pourtant, Dieu sait qu'un pays comme la Suisse a besoin de ces éléments fédérateurs.

Et qu'est-ce qu'on a ici dans notre Ville ? On a une manifestation originale qui amène des personnes, dont le cœur ne bat pas forcément plus vite aux premières notes du Cantique suisse, à fêter et à aimer le 1^{er} août. Quelle ville suisse peut se targuer d'une manifestation organisée pour la fête nationale et qui rassemble 10'000 personnes ?

Proposition amendement

En présentant son amendement, le groupe socialiste demande au Conseil communal de sauver une fête populaire très appréciée des yverdonnoises et des yverdonnois, dynamique et locale. Elle vous demande de soutenir une manifestation qui, j'en suis sûr, contribue à donner du sens à notre fête nationale et c'est pourquoi j'espère que vous lui apporterez tout votre soutien.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes donc en présence d'un amendement, j'ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Je déclare mes intérêts, je suis en effet la coordinatrice de la manifestation « L'autre 1^{er} août », je me permettrai donc de sortir de la salle lors des discussions.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS quitte la salle

M. le Président Stéphane BALET :

Merci Mme la Conseillère, je peux demander peut-être à M. le Conseiller KLAUS, une fois qu'on aura terminé les discussions, d'aller chercher Mme ROMANENS, parce que la dernière fois, j'ai failli oublier le ou la Conseillère qui était sortie. De façon à ce que cela ne se reproduise pas, merci.

Donc la discussion est toujours ouverte en ce qui concerne la prise en compte de cet amendement.

Discussion sur amendement

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci au groupe socialiste d'avoir transmis son amendement à la Commission des finances à temps, ce qui vous prive malheureusement d'une interruption de séance, mais permet de discuter d'emblée du fond du problème.

Donc pour la Commission des finances, il y a évidemment une unanimité sur l'intérêt de cette fête populaire et appréciée. Il y a une impression que le montant, avant la coupe faite, est relativement élevé pour une fête d'une journée, pour une animation d'une journée.

Et puis, il y a un certain souci puisqu'on a cru comprendre qu'au fond la coupe avait été faite sans discussion ou négociation avec les mandataires passés, ce qui est un petit peu curieux pour une coupe aussi importante.

Mais toutes considérations faites, la Commission des finances vous recommande de refuser l'amendement par 5 voix contre l'amendement, 1 pour l'amendement et 1 abstention.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Sans rentrer dans un débat pour ou contre « L'autre 1^{er} août », il s'agit simplement de baisser le budget de la manifestation. Et n'ayant finalement pas les montants réels de la dépense qu'il y a eue en 2016, nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur la bonne marche de la manifestation si ce montant est revu à la baisse. Et là, nous faisons confiance à la décision municipale qui a tous les éléments en main pour pouvoir trancher.

Nous vous invitons donc Mesdames et Messieurs les Conseillers à rejeter cet amendement.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Une simple intervention pour dire que le groupe PLR et Centre Droite se rallie à la position de la Municipalité, à savoir d'octroyer pour 2017 un montant de CHF 50'000 pour organiser cette manifestation. Elle rejoint également les considérations de la Commission des finances par rapport au montant de CHF 50'000 pour l'organisation d'une manifestation sur une journée.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

J'avais déjà fait plus ou moins la même intervention l'année dernière dans le cadre de la discussion sur le budget, mais je vais recommencer.

La construction du budget est le fruit de longues discussions comme vous le savez. Il est le fruit de compromis et de consensus. Le montant de CHF 50'000 budgété ce soir en est le fruit. La Municipalité souhaite et tient à cette manifestation. Cependant, elle estime qu'avec un montant de CHF 50'000 on peut faire une très belle fête à la plage.

Et de ce fait, elle vous invite à suivre le budget tel que proposé.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Si je peux entendre que cette décision soit le fruit d'un consensus ou en tout cas, d'une négociation, je dois avouer que j'ai un petit peu de peine à comprendre ce qui a prévalu, si ce n'est une économie de CHF 25'000, mais qu'est-ce qui a réellement prévalu à ce choix.

On a entendu tout à l'heure qu'on avait pu augmenter de près de CHF 80'000, de plus de CHF 80'000 même, le budget pour d'éventuelles manifestations sportives qu'on espère, mais qu'on n'a toujours pas, qui ne sont pas sous le coude, comme disait M. le Syndic. Alors certes, manifestations sportives qui peuvent aussi attirer beaucoup de monde et puis être très populaires, mais en l'occurrence dans ce cas-là, on arrive à trouver CHF 86'000 pour des manifestations que nous ne connaissons pas, alors que dans le cas présent on met en péril une manifestation populaire qui rencontre 10'000 personnes sur la plage chaque année pour CHF 25'000 d'économie. Et on la met en péril, on le sait, on peut tous croiser les doigts pour espérer que ça se passe mieux, mais on sait que c'est mis en péril.

Qu'est-ce qu'on peut espérer ? On peut peut-être espérer une fête un peu plus bières-saucisses, dit rapidement, où tout le volet culturel disparaîtrait, tout le volet d'animation aussi, toute la journée disparaîtrait. C'est une manifestation qui attire aussi énormément de familles, d'enfants tout le long de la journée et sincèrement, je ne comprends pas pourquoi la Ville d'Yverdon prend le risque de se priver d'une telle manifestation.

Me semble-t-il que c'est la manifestation qui a le plus grand succès populaire en termes de présences à Yverdon-les-Bains, qui n'a pas créé de polémiques jusqu'à maintenant, qui n'a pas eu de souci de sécurité où les choses se déroulent bien. Et je ne comprends pas le choix qui est fait aujourd'hui d'être capable d'augmenter pour des hypothétiques manifestations, dont on ne connaît pas encore la saveur, de son budget et de couper d'un tiers pour une manifestation qui fonctionne bien.

On avait même été cité l'année passée, me semble-t-il, dans le *Matin*, comme étant « L'autre 1^{er} août » l'un des trois lieux en Suisse romande où il faut se rendre pour fêter le 1^{er} août. Quand on a quelque chose qui dépasse nos frontières et aussi qui est vraiment utilisé pour et par les Yverdonnois, je dois avouer que ça me désole.

Et la chose qui m'interroge aussi, c'est qu'on sait que c'est une manifestation qui est portée, comme beaucoup de manifestations culturelles ou associatives, par un engagement bénévole impressionnant. Il y a des gens qui travaillent bénévolement sur ce projet depuis le mois de janvier chaque année. Sur place, il y a des, je ne sais pas, j'avais envie de dire centaines, mais en tout cas, une centaine de bénévoles pendant la journée qui travaillent du matin au soir et je trouve aussi que c'est un mauvais message que notre Conseil fera passer ce soir à ces personnes-là qui sont actives dans nos associations yverdonnoises.

Donc je vous recommande d'accepter l'amendement du groupe socialiste.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Soyons sincères, nous avons l'impression d'une cabale contre « L'autre 1^{er} août ».

Cela étant, est-ce que la Municipalité peut nous éclairer sur les raisons qui l'ont poussée à procéder à cette coupe budgétaire ? Est-ce qu'elle a procédé à d'autres coupes budgétaires sur d'autres manifestations, qu'il s'agisse de manifestations culturelles ou sportives ? Et en dernier lieu comme question : est-ce que la Municipalité a une sorte de ligne de processus par rapport aux subventions qu'elle accorde à diverses manifestations ? Soit par exemple est-ce qu'elle fixe son investissement en pourcentage du montant global d'une manifestation ? Et si tel est le cas, si elle l'applique effectivement à toutes les manifestations ? Si tel n'est pas le cas finalement, comment se décide-t-elle du montant qu'elle attribue à l'une ou l'autre des manifestations ?

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Je ne vais peut-être pas faire plaisir à certaines personnes, mais je m'étonne du montant aujourd'hui pour l'organisation de cette manifestation : CHF 175'000 !

J'ai beau organiser plein de manifestations, je pense que la plupart des gens me connaissent, je suis vraiment surpris de ce montant-là. En ayant fait une estimation avec d'anciennes éditions, et puis en ayant aussi participé à l'élaboration de cette manifestation qui me tient énormément à cœur, j'arrive à un budget entre CHF 100'000 et CHF 120'000.

CHF 10'000 pour les artistes, je pense que c'est déjà bien compté, à l'époque on n'avait que CHF 4'500. CHF 30'000 d'infrastructures. Securitas, protection civile CHF 7'000. Electricité, j'ai peut-être un petit peu sous-estimé vu l'augmentation des coups, j'avais prévu CHF 8'000. Promotion CHF 7'000. CHF 10'000.- pour les animations, c'est ce que sont rémunérées des associations locales pour faire de l'animation ce jour-là. L'achat de marchandises, il faut bien acheter des boissons pour CHF 20'000. Et des frais administratifs pour CHF 8'000. J'arrive à un total de CHF 100'000.

Alors effectivement, si après on veut rémunérer l'association qui le mène, on pourrait peut-être rajouter quelque chose.

Revenu des bars, si on compte qu'il y a 10'000 personnes à CHF 4, CHF 40'000. Location des stands, puisqu'on loue les emplacements avec une rémunération, ils vont nous ristourner une

partie de leur bénéfice CHF 5'000, j'arrive à CHF 45'000. Participation de la Ville CHF 50'000.

CHF 95'000, donc il n'y aurait plus que CHF 5'000 à trouver en partenariats. Alors effectivement si on monte à CHF 120'000 puisqu'on veut quelque chose d'encore plus grand. Mais, je ne vois pas ce qu'on aimerait de plus grand encore de que ce qu'on a aujourd'hui. On peut très certainement encore trouver quelques partenaires.

Je pense que moi, je fais partie de sociétés locales, on doit se démener pour trouver des sponsors, on doit se démener pendant une année à trouver quelques centaines de francs, quelques milliers de francs pour organiser d'autres manifestations.

On m'a demandé de faire des choix aussi parce que j'organise un autre événement. J'ai CHF 10'000 de budget en plus. Je ne les ai pas eus, on m'a dit de faire des économies là-dessus.

Je ne pense pas que ça mette en péril cette belle manifestation. Moi, j'y tiens. Effectivement en Suisse, je pense on est la seule ville, la seule société, Yverdon doit être la seule ville qui a une manifestation de 4 heures le matin avec l'aubade jusqu'au lendemain 2 heures du matin. Donc il faut le garder, mais je ne pense pas à n'importe quel prix.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Oui, alors je reprends la parole juste pour confesser ma nullité en mathématiques parce que j'ai fait une erreur quand je vous ai transmis les chiffres tout à l'heure.

En réalité, si on veut rétablir la subvention de CHF 25'000, il ne faut pas revenir au montant de 2016, il faut porter ce poste à CHF 103'000, juste le repréciser à des fins d'archivage de nos débats.

Mais j'en profite vu que j'ai le micro. On est tous devenu d'un coup des experts en organisation événementielle, CHF 50'000 c'est trop cher pour un seul jour, on peut faire mieux avec moins, etc.

Je me permets juste de relever que la seule personne qui peut vraiment nous dire si cet argent est bien dépensé, dans cette salle, est sortie parce qu'évidemment sa place n'était pas ici pendant le débat.

À priori, on n'a jamais rien reproché à GAME, à l'association qui organise « L'autre 1^{er} août », d'avoir mal géré les finances, d'avoir trop dépensé, pas assez dépensé. Ce n'est jamais quelque chose qui est ressorti dans l'évaluation qui est faite, j'espère avec sérieux par la Municipalité. Dès lors, j'ai de la peine à dire que si oui ou non, ils ont trop dépensé d'argent ou pas assez. Eux, en tout cas, sont clairs, avec CHF 50'000 ils ne le font pas. Et ce n'est pas par coquetterie ou par mauvaise humeur, c'est juste qu'ils estiment qu'en tant que professionnels, ils ne pourront pas faire tourner cette manifestation avec une subvention de CHF 50'000 et pas de CHF 75'000. La question est aussi simple que ça, et ça signifie donc que pour 2017, cette fête est très largement compromise, et on ne sait pas de ce qu'il en adviendra pour 2018.

Voter aujourd'hui contre cet amendement, c'est prendre ce risque énorme. Si, apparemment comme les groupes PLR et UDC l'ont mentionné, ils sont prêts à prendre ce risque, la population jugera ensuite de qui ici agit pour l'animation des bords du lac à Yverdon.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste une question complémentaire que j'ai omise tout à l'heure.

Est-ce que, compte tenu de la coupe budgétaire qui est proposée, la Municipalité peut donner l'assurance que cette manifestation aura lieu en 2017 ? Ou est-ce qu'elle peut déjà nous affirmer aujourd'hui que compte tenu de cette coupe, l'édition 2017 risque vraisemblablement de ne pas

avoir lieu ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a dû, M. le Municipal RUCHET l'a dit, trancher dans toute une série de demandes dont celle-là.

L'année passée, on a débattu de l'aide aux Cartons du Cœur et vous avez ciblé cet élément-là alors qu'il y en a des centaines d'autres. Centaines d'autres, d'associations qui sont soutenues par la Municipalité, par la Ville, par nous, par le biais du budget.

On a une responsabilité financière malgré tout et on essaie d'y travailler. Le budget nous fait dire dans le fond qu'on va dépenser 2,2 millions d'argent qu'on n'a pas. Ça doit quand même interroger. Alors évidemment, on pourrait, sur cette lancée-là et cette logique, dire on supprime plein de choses. On n'a pas dit ça, on a dit le fait de laisser CHF 50'000 comme subside pour cette manifestation veut dire, comme l'a dit encore une fois M. RUCHET, que la Ville soutient cette manifestation, mais réduit le montant ou en réduit la voilure, simplement.

Le budget global, il est de CHF 175'000 donc si on ôte CHF 25'000, ce n'est pas un tiers, c'est donc 14% du montant global que nous supprimons. Nous demandons donc de faire des économies. Un autre chiffre, je vous rappelle que ce nom un peu particulier de « L'autre 1^{er} août », le soir du 1^{er} août pour distinguer une partie officielle d'une partie autre, d'où le nom, et bien peut interroger sur, par exemple, combien on dépense pour les festivités officielles.

Combien nous coûtent les festivités officielles du 1^{er} août entre les cérémonies qu'on fait pour la commémoration aux morts, combien on fait avec notre fanfare, le fait de faire les réceptions, le fait de faire un magnifique feu d'artifice : CHF 33'000.

CHF 33'000 pour la partie officielle et on nous reprocherait de mettre que CHF 50'000 de subvention pour une fête autre. Vous en conviendrez, c'est quand de même un tout petit peu difficile à soutenir ce genre de raisonnement.

La Municipalité n'a pas non plus discuté avec les organisateurs pour voir s'ils seraient prêts à réduire la voilure, partant du principe, pour répondre à Mme Natacha EDDAHBI, on n'a pas discuté avec eux pour savoir s'ils étaient d'accord que nous supprimions une partie du budget, comme on n'a pas discuté non plus avec les autres associations, autres musées qui nous font des demandes et on ne va pas évidemment discuter avec chacun pour voir s'ils accepteraient qu'on réduise la voilure d'une façon générale.

La Municipalité a par contre décidé de confier au Service de la culture cette organisation, donc un transfert de JECOS à culture, pour renforcer encore cette discussion, cette volonté de faire en sorte que cette manifestation ait lieu. Et on pense très sincèrement qu'avec les montants qu'on met à disposition, si ce n'est pas l'organisateur actuel, ce sera un autre organisateur qui va le faire.

Donc on considère que cette manifestation 2017 devrait avoir lieu, avec si possible l'organisateur en place, parce qu'il est en place et qu'il est prioritaire, mais s'il renonce et bien, on trouvera quelqu'un d'autre.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je m'excuse, mais je persiste parce que je n'ai pas eu de réponse à mes questions. La seule qui m'a été attribuée n'était pas de moi visiblement comme question, mais ce n'est pas grave.

Donc je réitère mes questions : Est-ce que d'autres manifestations ont fait l'objet de coupes budgétaires ? Si oui, lesquelles ? Est-ce que la Municipalité a un processus de détermination des subventions qu'elle accorde aux différentes manifestations, qu'elles soient culturelles ou sportives ? Et je crois que je vais m'arrêter là, parce que je ne vais pas reprendre tout le

processus.

Je rappelle juste quand même, quand on parle d'autres manifestations, on voit que dans le budget on a encore CHF 110'000 qui restent attribués au « Petit Globe » alors qu'on sait qu'il n'aura plus de raison d'être, donc on peut se poser la question. On voit qu'on a environ CHF 90'000 pour « Numerik Games », on a environ CHF 60'000 pour « Les jeux du Castrum ».

Et donc je persiste dans la question de dire, comment la Municipalité détermine le montant qu'elle décide d'accorder à ces diverses manifestations ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme EDDAHBI. Il y a effectivement des manifestations qui ont été coupées, notamment « Numerik Games » pour donner un exemple, qui auront sauf erreur CHF 60'000 de moins que cette année. Il y a des autres demandes qui ont été réduites notamment « Les arTpenteurs ». Il y a dans tous les secteurs, normalement, un travail qui a été fait, si possible d'une façon équilibrée puisque en fait le budget m'a été présenté, je dis « m'a été présenté » parce que c'est comme ça que ça se passe au milieu de l'été. Je reçois les projets de tous les services et puis ensuite, on discute d'une façon bilatérale entre le Municipal, le Chef de service, le Syndic et le Chef des finances. Et ensuite de ça, il y a une discussion évidemment ensemble au mois de septembre et qui permet à la Municipalité d'arrêter le budget d'une façon générale.

Le budget qui donc m'a été présenté, si on collectionne toutes les demandes des services, était à plus 12 millions. Plus 12 millions, vous voyez l'histoire, c'est agréable d'imaginer qu'il va falloir descendre ceci en ayant une multitude d'arguments de mes collègues et tous arguments confondus qui sont souvent très pertinents. Mais on ne peut pas faire ça.

Vous avez voté d'ailleurs la semaine passée des budgets extrêmement importants. Je m'excuse d'ailleurs, accessoirement en passant, de ne pas avoir pu être des vôtres, ce n'est pas que je n'ai pas voulu, ce n'est pas que les sujets ne m'intéressaient pas, mais c'est que je n'ai pas pu venir pour des raisons médicales et je suis, par contre, très content de pouvoir faire ce débat avec vous ce soir, même s'il fait un tout petit peu chaud au bout d'un moment. Je referme la parenthèse.

Il y a donc des coupes qui ont été faites dans toute une série, qu'elles soient associatives, qu'elles soient organisationnelles, qu'elles soient de tout ordre. Simplement sans vouloir opposer les unes aux autres, ou ne pas opposer le sport à la culture, ou un dicastère vis-à-vis d'un autre, on considère encore une fois que la somme qui reste permettra de faire une belle fête sur les Rives du lac et c'est ce qu'on souhaite pour 2017.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, donc du coup pour vous répondre sur les critères autour des subventions qui sont attribuées à des manifestations culturelles.

Ces critères en fait doivent répondre à différents axes autour de la politique culturelle. Pour ce que j'ai en mémoire, il s'agit d'avoir dans une manifestation des aspects de médiation culturelle, une pluralité des publics touchés, une qualité artistique et un aspect novateur.

Le Service de la culture émet toujours un préavis en fonction des demandes de subventions qui nous sont adressées. Il y a aussi les aspects de sérieux des porteurs de projets, la sérieux aussi du programme et des recherches de fonds qui sont faites avec la subvention qui est demandée. On évalue aussi les retombées économiques, touristiques et puis le rayonnement de la Ville qui nous paraissent aussi des éléments importants.

Voilà en quelques mots les critères de sélection autour des subventions que nous allouons.

	<p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>La discussion est toujours ouverte sur la prise en compte de cet amendement.</p> <p>La discussion n'est plus demandée, nous votons.</p>
Vote sur amendement	<p>L'amendement est refusé à une évidente majorité.</p>
7 Culture	<p><u>M. le Conseiller Pascal GAFNER :</u></p>
15 Service de la Culture	<p>Il s'agit de la page 104 vu que c'est un grand point. Ah non, mais je suis allé un peu trop en avance, M. le Président, permettez que je repose ma question ultérieurement.</p>
152 Direction du Service de la Culture	<p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>Non, je pense que c'était juste parce qu'on est sous le point 15, Service de la culture qui est, en fait, tout est sous ce point 15 en fait, c'est un peu étonnant.</p>
3904.00 Imputations internes locations et redevances	<p><u>M. le Conseiller Pascal GAFNER :</u></p> <p>Merci M. le Président, pardonnez-moi cette petite erreur, donc c'est effectivement juste. Donc page 104, ma question concerne le compte 3904.00 imputations internes locations et redevances, on voit qu'il y a une grosse différence entre le budget 2016 et le budget 2017. J'aimerais quelques précisions quant à cette différence sur ce compte.</p>
	<p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>Vous pouvez juste répéter le numéro du compte s'il vous plaît ?</p>
	<p><u>M. le Conseiller Pascal GAFNER :</u></p> <p>Oui, le 3904.00 à la page 104 plus ou moins en milieu de page.</p>
	<p><u>Mme la Municipale Carmen TANNER :</u></p> <p>J'allais temporiser en vous proposant un historique de l'art en milieu urbain. Non, je rigole, c'est tout bon. C'était pour temporiser, mais je viens de trouver l'explication.</p> <p>Il s'agit donc en fait du bâtiment des Cygnes 10, l'école de musique, le conservatoire. Imputation qui est donc maintenant sous le Service de la culture, vu qu'avant le conservatoire était sous JECOS, il passe maintenant sous le Service de la culture. Voilà donc pour vous expliquer.</p>
3653.16 Subvention Jeux du Castrum - Petit Globe	<p><u>Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</u></p> <p>Une question aussi à la même page 104 au compte 3653.16, plus particulièrement sur le détail qui nous est donné avec une subvention au Petit Globe de CHF 110'000.</p> <p>La question est la suivante, suite en fait à la communication que nous avons reçue du fait que la Commune allait se séparer du Petit Globe, quelle est la raison de cette subvention ?</p>
	<p><u>Mme la Municipale Carmen TANNER :</u></p> <p>Oui, cette ligne n'est pas très claire. D'autant plus avec l'actualité que vous avez pu vous rendre compte récemment.</p> <p>En fait, il faut y voir plus que « Subvention aux Jeux du Castrum », vous en doutez bien, donc du coup, « Petit Globe » tombe. Nous avons fusionné ces deux lignes et du coup, les CHF 185'000 correspondent aux CHF 120'000 de l'année précédente des Jeux du Castrum qui n'a pas eu lieu, plus CHF 15'000.- qui proviennent du tourisme des Festyvétés, donc vous savez maintenant que</p>

les Jeux du Castrum ont fusionné avec les Festyvétés. La ligne « Petit Globe » a été dispatchée sur deux comptes, CHF 50'000 vont pour les Jeux du Castrum et CHF 30'000 ont été mis dans un compte « Subventions diverses, aides et subventions, culture, loisirs » 3653.00, CHF 30'000 qui vont aller à des animations aux Rives du lac.

Voilà pour vous répondre sur ce montant de CHF 185'000 qui est donc maintenant totalement dévoué aux Jeux du Castrum, merci de votre attention.

8 Service des énergies

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

80 Services généraux

Donc page 114, service 801, compte n° 3091.00, sous Frais de formation, nous constatons qu'une augmentation est prévue pour des ateliers de team building soit le renforcement d'équipe par l'intermédiaire de jeux de management et d'activités récréatives.

801 Direction

3091.00 Frais de formation

Quelle est la pertinence de la mise en place d'une formation de team building dans les CHF 20'000 prévus ? Enfin la part, pardon, parce qu'excusez-moi, je reprends juste les comptes. Oui, voilà, quelle est la part en fait de la formation team building dans ces CHF 20'000 ? Pardonnez-moi, merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes donc au point 801, 3091.00 Frais de formation en fait CHF 24'000. À ce chiffre, on a effectivement CHF 4'000 pour les activités de formation proprement dites et effectivement, un budget de CHF 20'000 sur le team building.

Alors on peut se poser la question de l'intérêt de cette opération. L'idée étant que, dans le cadre de la transition progressive de notre service vers l'adaptation à la libération du marché en fait, on doit reprendre toute une série d'activités qu'on n'avait pas forcément besoin de faire, reprendre également des métiers qu'on n'avait pas forcément, notamment dans le cadre du marketing, et c'est dans ce cadre-là que ce budget a été alloué au service pour ces activités-là.

Je vous en dirai plus au fur et à mesure de sa consommation éventuelle.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

83 Distribution GRD
électricité-Multimédia

Ma question sera finalement assez brève. Cela concerne le compte 833 à la page 128 sur l'ensemble finalement du compte.

833 Eclairage public

Suite aux essais réalisés sur la place Pestalozzi le 18 octobre dernier du nouvel éclairage public, quel bilan retire la Municipalité du retour de la population qui a été, d'après mon constat personnel, très négatif ce soir-là.

Est-ce que la Municipalité compte poursuivre sur le projet initial sachant qu'un éclairage identique a été placé à Grandson sur la rue Haute et qu'il ne suscite pas plus d'intérêt positif que les essais réalisés à Yverdon-les-Bains ?

Je remercie la Municipalité pour ses précisions.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Alors, on sort un tout petit peu du cadre du budget, parce que le projet dont vous parlez fait partie d'un crédit d'investissement, mais je vous renseigne volontiers.

La Municipalité a pris en compte très sérieusement les remarques tant positives que négatives qui ont été faites lors de ce test. Et c'est pour ça que vous en avez plus entendu parler, c'est que nous sommes en train de retravailler le concept de telle manière à arriver à quelque chose qui soit plus acceptable pour la population, notamment des critiques qui avaient été faites en termes

d'éblouissement et de tonalité de la place.

Donc le projet avance toujours, mais il avance en prenant clairement en compte les interrogations de la population. Il ne s'agissait pas pour nous de faire une opération alibi de consultation pour la forme, mais bel et bien d'écouter ce qui nous a été dit. Et évidemment, ça a provoqué une certaine prise de conscience au sein du service et au sein de la Municipalité, qu'il fallait qu'on s'y prenne de manière un peu différente. Il y aura donc un nouveau test avec des nouvelles solutions d'éclairage proposées. On vous tiendra au courant au moment venu. Mais en tout cas, on avance, mais on n'avancera pas sans vous.

M. le Président Stéphane BALET :

Je vous invite maintenant à passer à la page 10 du budget.

Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs. Charges et revenus par dicastère, on les a lus tout à l'heure, à une distinction près c'est qu'on a amendé des montants. Donc je vais vous lire les montants qu'on a changés.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère tel qu'amendé

	Budget 2017		Budget 2016	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	18'344'705	2'823'730	17'093'430	1'940'720
Finances et sports	29'161'020	119'235'690	29'282'410	116'618'780
Urbanisme et bâtiments	25'486'990	8'501'530	24'906'675	8'493'860
Travaux et environnement	24'144'990	8'729'240	22'720'345	7'815'080
Jeunesse et cohésion sociale	40'206'880	7'636'650	37'928'740	6'607'000
Police	35'070'270	22'838'290	34'296'320	22'320'280
Culture	10'589'480	2'336'640	10'208'800	2'451'485
Service des énergies	56'721'890	65'378'110	55'874'340	62'747'185
Totaux	239'726'225	237'479'880	232'311'060	228'994'390
Excédent de charges	-2'246'345		-3'316'670	

Autofinancement

	Budget 2017	Budget 2016
Résultat de l'exercice	-2'246'345	-3'316'670
Amortissements	18'737'710	17'708'100
Attributions aux fonds	3'507'320	3'497'130
Prélèvements aux fonds	-4'377'000	-3'199'800
Autofinancement	15'621'685	14'688'760

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote	L'article 1 tel qu'amendé est accepté avec quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<p><u>M. le Conseiller Roland VILLARD :</u></p> <p>Cela fait déjà plusieurs années que le groupe UDC tire la sonnette d'alarme concernant le budget et les comptes de notre Ville.</p> <p>Notre commissaire à la COFI est intervenu plusieurs fois dans ce sens et notre groupe essaie de refuser tous les préavis qu'il juge inutiles pour notre Ville. Par exemple, nous avons refusé 15 millions pour la fibre optique, projet que nous considérons comme inutile et onéreux. Un projet d'arbres solaires éoliens pour décorer les ronds-points, le parking d'Y-Parc qui est désespérément vide, et encore de nombreux projets que notre groupe trouvait inutiles et non prioritaires.</p> <p>Force est de constater que nous avons toujours été mis en minorité et pas suivis par la majorité de ce Conseil. C'est la démocratie et nous nous y plions. Il reste qu'aujourd'hui tous les indicateurs des finances communales virent au rouge. Marge d'autofinancement en baisse, investissements en hausse, principalement dus aux sous-investissements des années précédentes. Augmentation du personnel supérieur à l'augmentation de la population. Revenus qui stagnent, même des pertes si on prend en compte la réforme RIE III. Endettement qui prend l'ascenseur. Dépenses budgétaires en hausse.</p> <p>Nous ne pouvons plus continuer comme cela et le groupe UDC s'inquiète fortement de la situation. Il y a quelques années, notre groupe refusait systématiquement les budgets déficitaires présentés par la Municipalité. Nous n'allons pas le faire cette année, mais nous voulons mettre un carton jaune à la Municipalité. Nous espérons ne pas devoir sortir un carton rouge l'année prochaine.</p> <p>Nous demandons donc que l'embauche de collaborateurs soit réduite à son minimum ou gelée, que les charges soient contenues ou baissées. Cela implique un effort de tous les services de repenser l'organisation communale, de vérifier l'utilité de chaque dépense. Pour notre groupe, chaque franc dépensé doit être gagné d'abord. En tant que groupe UDC, nous serons vigilants sur chaque préavis proposé, nous en jugerons l'utilité et chaque dépense sera examinée au plus près. Si nous en jugeons l'opportunité, nous proposerons à notre Conseil de voter un mécanisme de frein à l'endettement comme il existe dans plusieurs communes, cantons ou à la Confédération.</p>
	<p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.</p> <p>La discussion n'est plus demandée, nous votons.</p>
Vote	Le PR16.30PR est accepté avec deux abstentions.
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances, et</p>

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2017 :

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	211'555'015	28'171'210	239'726'225
Revenus	209'308'670	28'171'210	237'479'880
Excédent de charges	2'246'345		2'246'345

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

7. PRÉAVIS
N° PR16.32PR

CONCERNANT L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

RAPPORTEUR : M. BART WIND

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Hiba ADEN, Morgane BALET, Mireille BANDERET, Christophe BURDET, Jean-David CHAPUIS, Ramesh VASWANI et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Un simple vœu, c'est que la Municipalité n'utilise pas trop cette autorisation de plaider pour remettre en cause les décisions de notre Conseil au sujet de l'adaptation de temps de travail.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote**Le PR16.32PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, venant à échéance six mois après la fin de la législature 2016-2021, conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et aux dispositions du règlement du Conseil communal.

8. PRÉAVIS
N° PR16.34PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'750'000.- POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ HYDROÉLECTRIQUE OUVRANT DROIT À L'ACHAT À UN PRIX « FIXE » D'UNE PART DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE SUR ENVIRON 35 ANS.
RAPPORTEUR : M. CÉDRIC PILLONEL

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CARP, Hélène PERCEVAL, Thierry GABERELL, Brian OOSTERHOFF, Cédric PILLONEL, Ruben RAMCHURN et Bart WIND.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Le projet soumis au Conseil communal consiste à acquérir une participation dans une société gérant des ouvrages hydroélectriques suisses dont l'un des actionnaires envisage de se séparer de ses parts. Cette transaction est prévue au sein d'un consortium de plusieurs distributeurs suisses d'électricité. Elle n'est toutefois pas complètement aboutie en raison d'un droit de préemption des actionnaires actuels. Les particularités de cette opération empêchent la Municipalité de révéler publiquement des données financières, géographiques ou chiffrées trop précises pour éviter de compromettre la réalisation de la transaction. La Commission les a toutefois reçues de manière tout à fait transparente. Elle a disposé de toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension des enjeux et à une analyse complète du projet et peut donc émettre une recommandation éclairée au Conseil communal sur cet objet.

La Commission considère que cet investissement est une opportunité pour Yverdon-les-Bains. Elle relève que le prix d'acquisition des actions dans cette société et le prix de revient de l'énergie sont avantageux pour la Commune et ses clients et que ce projet permet de garantir à un prix raisonnable un approvisionnement local et renouvelable.

Enfin, la Commission souligne l'adéquation de ce projet avec la politique énergétique suivie par la Commune depuis une dizaine d'années. Elle relève le caractère cohérent de cette démarche et apprécie la volonté de la Municipalité de contribuer à maintenir en mains publiques et locales les ouvrages énergétiques de notre pays, menacés actuellement par les difficultés économiques de certains acteurs électriques helvétiques.

En conclusion, la Commission est convaincue du bienfondé économique, politique et écologique de cet investissement et vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de l'accepter.

Discussion sur article 1

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je déclare mes intérêts, je suis employé par la société ALPIQ, société qui est, peut-être, impliquée dans cette transaction, si elle ne l'est pas, c'est une de ses concurrentes, donc il y a conflit d'intérêts. Je ne participerai pas au débat et je ne participerai pas au vote avec votre permission M. le Président.

M. le Président Stéphane BALET :

Bien entendu.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

La Commission des finances rejoint en tout point les conclusions de la commission ad hoc. Elle a pu examiner en détail la proposition qui a été faite. Elle a pu poser toutes les questions nécessaires. Elle n'a pas eu toutes les réponses parce que, par exemple, personne ne peut savoir quel sera le prix de l'électricité en 2025 ou en 2030.

Mais pour le reste, elle est parfaitement satisfaite des assurances qu'elle a reçues et vous invite à l'unanimité de ses membres présents, donc par 6 voix, d'accepter le préavis tel que présenté sans poser trop de questions supplémentaires et en faisant confiance aux deux commissions, qui toutes deux, ont pu examiner en détail la proposition qui vous est faite.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La discussion n'est pas demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Juste une petite précision, simplement pour vous dire que dès qu'elle le pourra, la Municipalité vous renseignera, bien entendu, sur tous les éléments dont elle ne peut pas parler à l'heure actuelle en raison de la négociation en cours, par le biais d'une communication qu'on espère pouvoir vous faire d'ici la fin du deuxième semestre de l'année 2017.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.34PR est accepté l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir une participation minoritaire dans une société anonyme suisse, basée en Suisse romande, produisant de l'énergie hydroélectrique, sécurisant une part des achats d'énergie renouvelable nécessaire au fonctionnement de la ville ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'750'000.- lui est accordé à cet effet. Ce montant sera amorti directement jusqu'à concurrence de la valeur nominale des parts achetées ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4048 « Achat d'une participation dans une centrale hydroélectrique ».

**9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**
9.1

Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Petit Globe)

Je vais parler d'un sujet qu'on a déjà abordé ce soir. Il y a quelques temps nous pouvions lire dans le journal 24 heures le titre suivant : Le théâtre élisabéthain d'Yverdon va disparaître.

Créé en 2005 pour la compagnie combière du Clédar, le théâtre élisabéthain a été racheté en 2007 par la Ville d'Yverdon pour la somme de CHF 125'000 en vue de compléter l'offre artistique de la région et d'animer les Rives du lac.

Jugé trop coûteux à retaper le théâtre va être démoli prochainement.

Mes questions sont donc les suivantes :

Est-ce que la Municipalité a fait une évaluation des coûts de l'aventure « Petit Globe » ?

Combien ont coûté la maintenance, la masse salariale et les divers travaux réalisés depuis l'achat du Petit Globe ?

Est-ce que ce que les montants investis dans un théâtre temporaire n'auraient pas dus être investis dans un projet durable ?

N'y avait-il pas la possibilité d'investir l'argent utilisé dans des projets avec des acteurs privés de la vie culturelle ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller VILLARD, vous posez des questions circonstanciées qui méritent des réponses circonstanciées. Et étant donné qu'il faut que nous puissions faire des recherches circonstanciées, aussi, ce n'était pas possible dans un laps de temps aussi court. Ainsi, pour une fois, exceptionnellement, et bien, je vous demanderai de bien vouloir attendre la prochaine séance du Conseil pour que je puisse vous répondre de façon tout à fait circonstanciée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et je suis impatient d'avoir des réponses à mes questions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Parking Y-Parc)

Je pose ma deuxième question qui concerne le parking d'Y-parc.

Comme beaucoup d'Yverdonnois, je passe régulièrement à Y-parc et je constate que le parking relais du parc scientifique est désespérément vide. Il me semble bien avoir compté un record de six voitures.

Le groupe UDC s'était prononcé contre la création de ce parking qu'il jugeait inutile et trop onéreux pour les finances communales.

Je m'étais opposé au sein de la COFI à ce projet en vain.

Force est de constater que nos craintes se sont réalisées. Le parking ne sert à personne et il est déserté par les utilisateurs.

Je vous rappelle que cet investissement de CHF 790'000 comprend notamment 152 places de parc pour les voitures, et des places pour vélo.

Que ce parking est temporaire et qu'il sera démantelé dans quelques années.

De plus une ligne de bus avec un arrêt a été mise en service pour répondre aux besoins des utilisateurs. Ligne que nous payons, citoyens yverdonnois en finançant le déficit grandissant de Travys.

Au bas mot, l'opération parking vide d'Y-parc nous coutera 1,5 millions selon nos estimations.

Mes questions sont les suivantes :

Pouvez-vous nous préciser le taux de fréquentation exact du parking ainsi que les revenus générés par le parking ?

Avez-vous un plan pour améliorer le taux de fréquentation de ce parking ?

Ne serait-ce pas judicieux de terminer l'aventure « parking vide » le plus rapidement possible ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, je vais vous faire une réponse circonstanciée. Mais je vais vous la donner quand même.

Le parking Park and Ride, alors contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas six utilisateurs, il y en a dix, voilà. Dix utilisateurs à CHF 120, ce qui représente CHF 1'200 par année d'encaissement d'abonnements. Et puis, il y a CHF 1'360 de recettes de parcomètres, parce qu'il y a d'autres voitures qui vont de temps en temps se parquer.

Mais il faut relever qu'aujourd'hui, c'est beaucoup trop tôt, je crois que je l'ai déjà dit et redit dans cette salle, pour faire un constat, puisque toute la Ville n'est pas encore en macaron. Aujourd'hui, c'est évident que vous trouvez des places de parc encore gratuitement à un bout ou l'autre de la Ville. Et malheureusement et bien, on ne peut pas faire un constat. On pourra le faire quand les macarons seront mis en place dans toute la Ville pour vraiment être sûr de ça.

Par contre, je peux quand même vous dire qu'on a une société, comme quoi à force de faire de

la pub et d'en parler, on a quand même une société, c'est un commerçant de détail, qui a contracté un macaron collectif en faveur de ses employés qui vont dans ce parking et qui après se rendent au travail qui est au centre-ville en covoiturage. Et puis, également une nouvelle société qui, depuis le 1^{er} février, prend un plan de mobilité et les employés parqueront dans ce parking.

Donc voilà, et je vous rappelle quand même qu'on a Kindercity qui devrait arriver d'ici à peu près deux ans. Donc je pense qu'on ne peut pas non plus se dire qu'on ferme ce parking. Il faut nous laisser le temps de mettre les choses en place et quand tout sera en place, on pourra réellement faire un bilan de ce Park and Ride.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Alors je vous remercie, Mme la Municipale, pour ces réponses et je suis certain que les dix ou quelques utilisateurs de ce parking sont très contents de l'investissement que la Ville a fait.

Mais le groupe UDC continuera à se battre contre les projets motivés par de l'idéologie et qui manifestement ne répondent pas aux besoins des citoyens. Nous serons vigilants à l'avenir comme par le passé pour ne pas jeter l'argent de nos contribuables par les fenêtres.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors je voulais me lever pour remercier le Conseiller VILLARD pour son intervention. Comme je ne suis pas tout à fait d'accord avec la fin de sa conclusion, donc je me permettrai de le remercier que pour le début de son intervention.

Rappeler quand même que suite à une élection complémentaire, la Municipalité a changé complètement son fusil d'épaule et a décidé de geler l'instauration des macarons en ville. Ces fameux macarons qui auraient permis de permettre que, finalement les différents espaces et les places de parc à Yverdon, soient plutôt réservés pour la population, qui en a bien besoin, et que les pendulaires puissent utiliser le parking relais.

Donc en gros, le vide que constate notre collègue VILLARD, c'est un vide qui a été provoqué par une décision, peut-être tout aussi idéologique de la nouvelle majorité, qui souhaitait en fait ne pas continuer cette logique de macarons. Logique de macarons qui a été gelée pendant deux ans pour être réactualisée immédiatement après sans beaucoup plus d'explication, ce que je regrette comme le Conseiller VILLARD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Préavis de la Commission Consultative des Energies)

J'ai transmis en date du 2 décembre deux questions à l'attention du Service des énergies. N'ayant pas obtenu de réponse, je me permets de venir les soumettre ce soir devant ce Conseil.

Lors de notre séance du Conseil communal du 6 octobre, Monsieur le Municipal DESSEMONTET nous avait affirmé que la Commission Consultative des Energies avait préavisé favorablement avant la sortie du préavis PR16.18PR qui concernait l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place dans les giratoires d'installations productrices d'électricité renouvelable.

Notre commissaire à ladite commission est revenu vers nous en nous informant que la demande avait été faite à la commission lors de leur dernière séance du 21 novembre, soit plus ou moins deux mois après.

N'ayant pas pu obtenir les PV des dernières séances pour me rassurer sur le bon suivi de la

procédure de ce préavis, je me permets donc de poser deux questions à la Municipalité :

Est-ce que la Commission Consultative des Energies a préavisé sur ce préavis lors de sa séance du 21 novembre ?

Et la seconde question, si j'ai bien compris le rapport de notre commissaire, la commission aurait refusé les aménagements proposés dans cette même séance, alors qu'advient-il donc du préavis adopté par le Conseil ?

Vous comprendrez, Monsieur le Municipal, que j'aurai préféré obtenir les informations directement de votre part pour éviter de venir devant ce Conseil ce soir avec une question dont je n'ai aucune certitude sur le travail réel de la commission qui a été réalisé.

Je vous remercie pour vos précisions.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Conseiller de votre question, j'avais prévu de vous répondre demain matin. Eh bien voilà, comme ça au moins c'est clair, je vous répondrai dès ce soir.

Dans vos deux questions, vous me demandez si la Commission Consultative des Energies a préavisé sur le préavis que nous avons voté au mois d'octobre concernant le concours, parce qu'il ne s'agit pas encore des aménagements, mais uniquement du concours, sur l'aménagement de ces fameux giratoires. La réponse est non, parce qu'il s'agit de deux projets différents.

Il y a d'une part le préavis avec le concours sur lequel on s'est prononcés en octobre et que la commission avait intégralement validé au 1^{er} semestre de cette année, sauf erreur au mois de mai lors d'une séance précédente. Mais il y a d'autres projets d'agrément de giratoires. Et c'est donc sur un autre projet que la Commission Consultative des Energies s'est prononcée le 21 novembre, notamment en rapport avec les aménagements prévus autour du site de Kindercity.

Mais ces deux projets sont totalement découplés. Par contre, ils parlent à peu près de la même chose, à savoir typiquement un arbre à vent ou des aménagements de type énergétique au sein des giratoires. Je comprends donc que sans avoir eu les PV que je comptais vous livrer demain matin, au moment où je pensais vous répondre aux questions que vous m'avez effectivement fait parvenir il y a une semaine, M. le Conseiller, bien, vous auriez effectivement pu faire la différence entre les deux, mais voilà ce que je peux vous dire ce soir à ce propos.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Oui, je remercie M. le Municipal pour ces précisions, me voilà rassuré que la procédure ait bien été suivie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

Y-a-t-il d'autre demande de parole ?

Cela ne semble pas être les cas. Je me tourne donc vers la Municipalité pour savoir si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

Vœux du Président**M. le Président Stéphane BALET :**

Et oui, on arrive déjà à la fin de l'année.

Comme le vœu l'usage en cette période, je vous transmets mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année. J'espère que cette période, riche en événements divers et variés, vous sera propice et que 2017 vous apportera joie, bonheur et prospérité. Il va sans dire que j'intègre vos proches dans ces vœux.

J'aime bien la fin de l'année car c'est l'occasion de faire un bilan, de se fixer des objectifs pour l'année suivante. Et avant toutes choses, je tiens à vous remercier pour votre collaboration. Globalement, je considère que notre assemblée fonctionne bien. Certes, il y a parfois des débordements, mais ce n'est jamais vraiment méchant. Et on sent bien que certaines Conseillères ou Conseillers, et d'ailleurs dans ce cadre-là c'est assez bien réparti, ont à cœur de défendre avec conviction leur point de vue. Mais finalement cela amène un peu de vie à nos débats parfois un petit peu monotones. Enfin en tous cas pour les gens qui nous suivent via la télévision ou sur internet. J'en profite aussi pour faire un clin d'œil à Place Pesta pour l'énergie déployée afin de rendre les choses un peu humoristique. Alors les plus connectés d'entre vous savent de quoi il s'agit, pour les autres je vous conseille de vous approcher de moi lors d'un apéro qui pourrait se dérouler prochainement, et je vous expliquerai de quoi il s'agit.

Peut-être, certains d'entre vous prennent de bonnes résolutions. Pour ma part, et en ce qui concerne la présidence du Conseil communal, j'arrive à mi-parcours. Et je vous avais transmis un certain nombre d'engagements qu'il serait peut-être temps d'évaluer, souvenez-vous :

- J'avais dit que je ferai en sorte que ma parole soit impeccable. Je ne sais pas si j'ai atteint mon objectif.
- J'ai dit que j'allais éviter de prendre les choses personnellement. Alors ça, je vous laisse juger.
- Que j'allais éviter les interprétations. Oui, là aussi, je pense que je peux progresser.
- Que j'allais faire de mon mieux pour exercer la tâche qui m'est dévolue. Alors là, je peux vous garantir que là, j'ai vraiment pris les choses à bras le corps.

J'ai le sentiment d'avoir encore des points d'amélioration que je m'efforcerai de travailler et c'est la bonne résolution que je prends envers vous pour l'année prochaine.

Pour terminer, et en fonction de mes valeurs je ne pouvais pas ne pas en parler, et mes vœux vont vers les personnes qui souffrent. Quelles que soient les raisons de leurs soucis, leur provenance sociale, leur origine ethnique ou leur religion. À ces personnes, je souhaite une année 2017 plus clémentine. Je sais que pour ces gens la période des fêtes est particulièrement difficile car elle met encore plus en évidence le clivage qui existe entre les différentes couches de la population. Je suis conscient du côté un peu naïf de mes propos, mais s'il y a bien une période où il s'agit de retrouver une âme d'enfant c'est bien à Noël.

Je vous souhaite à tous une magnifique période de fête et je me réjouis de vous retrouver tous, en forme, sans mauvais jeux de mots, l'année prochaine.

Applaudissements

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**Vœux du Syndic**

J'aimerai vous remercier pour l'année écoulée ainsi que pour le travail exécuté.

Ce n'est pas toujours simple de concilier, vous l'avez vu, les vues de l'exécutif avec les attentes du législatif. Nous travaillons depuis peu dans une nouvelle composition, que ce soit d'un côté comme de l'autre. Ce système démocratique qui permet à de nouvelles forces de rejoindre les autorités politiques est une richesse, et nous devons en être conscients. Apprendre à se connaître, passe par une période d'écoute et d'apprentissage, que ce soit pour les anciens,

comme pour les nouveaux.

Mais on peut développer ce raisonnement en changeant les protagonistes à l'envi. En effet, la qualité de la collaboration entre l'exécutif et le législatif passe aussi par le respect et par l'écoute. Même démonstration entre les forces politiques. Le fait d'être d'idées différentes, de courants différents, ne doit pas occulter les idées novatrices et intéressantes de l'autre bord politique.

Vous le savez, nous avons de grands défis à relever ensemble dans les prochaines années. Une dette qui va s'aggraver, des projets d'envergure à gérer, le tout agrémenté de sollicitations multiples et diverses, et surtout constantes.

Si nous voulons relever ce défi dans le respect des attentes que la population yverdonnoise a mises en nous, en nous élisant aux postes que nous occupons, nous ne pourrions y arriver qu'en mettant en place un partenariat efficace.

Le débat doit exister certes. Il ne doit pas nous faire peur, mais nous devons avoir une ambition, et comme but, de vouloir faire progresser notre Ville, en la rendant plus performante, plus attractive, en évitant autant que faire se peut, les clivages dogmatiques et les idées arrêtées.

Yverdon-les-Bains doit faire envie et avoir une image d'une Ville ouverte, moderne, prête à accueillir des gens, des entreprises, des projets.

Vous le comprendrez donc aisément, mes vœux de fin d'année, mais surtout pour l'année à venir, sont pour nous femmes et hommes politiques, afin que nous trouvions le chemin le plus juste pour collaborer ensemble, et ce, de façon constructive et positive.

Je ne crois pas que c'est vouloir mettre la barre trop haute, que d'espérer ceci, dans le cadre d'un début d'une nouvelle législature. Je suis persuadé que nous pouvons faire ce travail de qualité qui est attendu de nous, et de plus avec plaisir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ces quelques mots que je tenais à vous exprimer maintenant en cette fin de séance. Et d'une façon plus privée, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles bien évidemment, d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour l'année prochaine. Merci à vous.

Applaudissements

J'ai failli le plus important, vous inviter à l'apéritif !

Clôture

M. le Président Stéphane BALET :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 février 2017 à 20 heures.

Il est 22h27, je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe